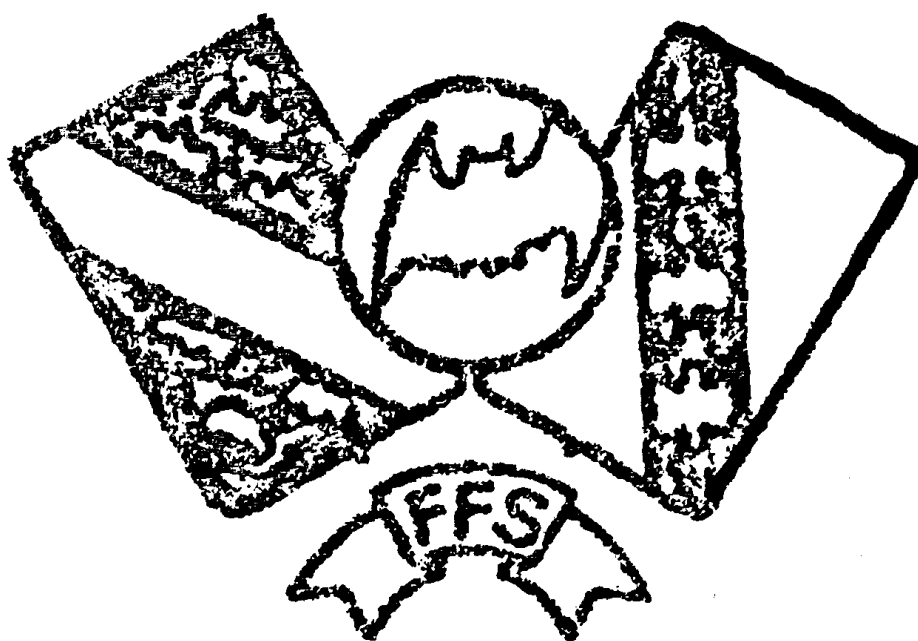


# Assemblée Générale 2001 du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.



# S O M M A I R E

1 - Renseignements statistiques du CDS .....	5
2 - Rapport moral .....	7
3 - Rapport d'activités.....	9
2 - Rapport financier .....	11
4 - Inventaire des matériels .....	13
5 - Liste des clubs et représentation.....	15
6 - Statuts .....	17
7 - Règlement intérieur.....	21
8 - Les adresses utiles .....	23



# 1 - Renseignements statistiques du CDS

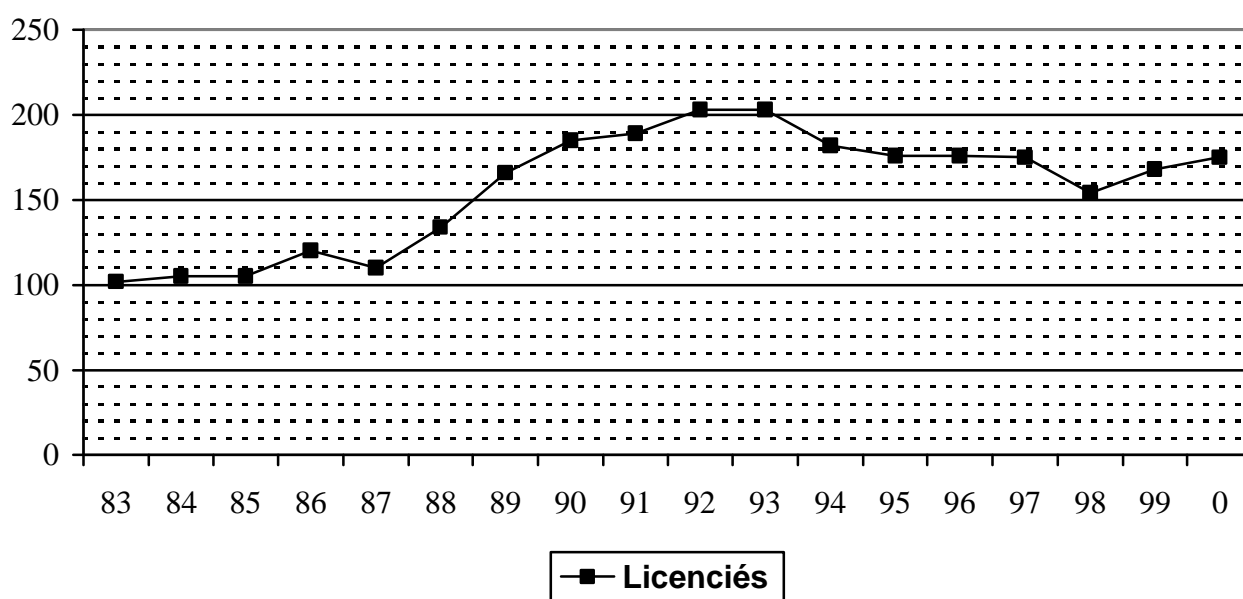
Effectif 2000 :

Nombre de clubs : 9

Nombre de licenciés : 175

Évolution des effectifs depuis 1983 :

Année	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0
Clubs	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9
Licenciés	102	105	105	120	110	134	166	185	189	203	203	182	176	176	175	154	168	175



Féminisation du CDS et comparaison à la LISPEL et à la FFS :

Année 2000	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité
ASDUN	1	12	12	0	12	1	10,0 %
ASPA	1	26	26	0	26	10	38,5 %
ASSCa	1	6	6	0	6	2	33,2 %
CLRS	1	14	14	0	14	0	0
GSCAF	1	5	5	0	5	1	20,0 %
GSL	1	10	10	0	10	3	30,0 %
SCL	1	14	14	0	14	4	28,6 %
USAN	1	77	77	0	77	21	27,3 %
USBL	1	10	10	0	10	3	18,8 %
IND-54	-	-	-	1	1	0	0
<b>CDS-54</b>	<b>9</b>	<b>174</b>	<b>19,3</b>	<b>1</b>	<b>175</b>	<b>45</b>	<b>25,7 %</b>
<b>CDS-55</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>15,3</b>	<b>1</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>19,1 %</b>
<b>CDS-57</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>16,7</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>18,0 %</b>
<b>CDS-88</b>	<b>7</b>	<b>67</b>	<b>9,6</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>10</b>	<b>14,9 %</b>
<b>LISPEL</b>	<b>25</b>	<b>387</b>	<b>15,5</b>	<b>2</b>	<b>389</b>	<b>82</b>	<b>21,1 %</b>
<b>FFS hors région F et étrangers</b>	<b>472</b>	<b>6 554</b>	<b>13,9</b>	<b>216</b>	<b>6 770</b>	<b>1 337</b>	<b>19,7 %</b>

La région F (Midi-Pyrénées) n'ayant pas fourni des statistiques complètes elle n'a pu être comptabilisée.

## Encadrement au sein du CDS et comparaison à la LISPEL et à la FFS :

Année 2000	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	12	0	0	0	0	0	////
ASPA	26	0	1	0	0	1	26
ASSCa	6	0	1	0	0	1	6
CLRS	14	0	2	0	1	3	4,7
GSCAF	5	0	2	0	0	2	2,5
GSL	10	0	4	0	0	4	2,5
SCL	14	2	3	0	0	5	2,8
USAN	77	0	5	1	0	6	12,8
USBL	10	0	0	0	0	0	////
IND-54	1	0	0	0	0	0	////
<b>CDS-54</b>	175	2	18	1	1	22	8,0
<b>CDS-55</b>	47	1	6	1	1	9	5,2
<b>CDS-57</b>	100	0	11	3	1	15	6,7
<b>CDS-88</b>	67	0	8	0	0	8	8,4
<b>LISPEL</b>	389	3	43	5	3	54	7,2
<b>FFS hors étrangers</b>	7 651	28	936	238	66	1 268	6,0

Ces valeurs ne sont qu'indicatives. En effet, elles ne tiennent pas compte des diplômés des écoles de Canyons et de Plongée Spéléo qui sont également des écoles de la FFS. De plus, elles sont inférieures aux chiffres réels car des cadres n'apparaissent pas dans les listes de l'EFS.

## Représentation des mineurs et des jeunes dans le CDS, la LISPEL et la FFS :

Année 2000	Total Fédérés	Mineurs	Mineurs / Fédéré	Jeunes (- de 26 ans)	Jeunes / Fédéré
ASDUN	12	0	0	1	8,3 %
ASPA	26	6	23,1 %	7	26,9 %
ASSCa	6	0	0	0	0
CLRS	14	0	0	0	0
GSCAF	5	0	0	1	20,0 %
GSL	10	0	0	1	10,0 %
SCL	14	0	0	0	0
USAN	77	10	13,0 %	33	42,9 %
USBL	10	0	0	0	0
IND-54	1	0	0	0	0
<b>CDS-54</b>	175	16	9,1 %	43	24,6 %
<b>CDS-55</b>	47	2	4,3 %	14	29,8 %
<b>CDS-57</b>	100	9	9,0 %	18	18,0 %
<b>CDS-88</b>	67	6	9,0 %	13	19,4 %
<b>LISPEL</b>	389	33	8,5 %	88	22,6 %
<b>FFS hors région F et étrangers</b>	6 770	406	6,0 %	NC	NC

La région F (Midi-Pyrénées) n'ayant pas fourni des statistiques complètes elle n'a pu être comptabilisée.

## Age moyen :

Année 2000	Age moyen	Année 2000	Age moyen
ASDUN	40,4	<b>CDS-54</b>	34,8
ASPA	33,2		
ASSCa	41,2	<b>CDS-55</b>	34,1
CLRS	45,5	<b>CDS-57</b>	36,8
GSCAF	39,0	<b>CDS-88</b>	37,4
GSL	39,2		
SCL	35,4	<b>LISPEL</b>	35,7
USAN	30,2		
USBL	41,1	<b>FFS</b>	36,1 en 1999
IND-54	41,0		

## 2 - Rapport moral

Voici l'occasion de vous présenter mon premier rapport à la présidence du CDS-54, après 8 mois qui furent principalement axés, pour moi, sur la découverte du fonctionnement du CDS.

En effet, outre les traditionnelles déclarations aux diverses administrations, j'ai découvert l'imposante littérature fédérale ainsi que celle du CDOS. Mon temps de président de CDS passe donc grandement dans la lecture et le tri d'une quantité importante de documents.

La chute des effectifs engagée dès 1993 semble s'être enrayée depuis 1998. Seuls l'ASPA et l'USAN semblent avoir une politique de développement, en particulier orientée vers les jeunes.

La moyenne d'âge des membres du CDS est satisfaisante par rapport aux autres CDS, à la LISPEL et à la FFS. Néanmoins elle semble aller en augmentant... À moins de rechercher une mort lente par disparition, il devient urgent de revoir, au sein de chaque club, la politique de recrutement : de trop nombreux clubs ne s'intéressent pas ou peu aux "jeunes"...

Je déplore l'absence de nouveau cadre ou de formation personnelle cette année. À la vue de la statistique sur l'encadrement, 2 clubs ne disposent d'aucun cadre (ASDUN et USBL) et 2 clubs ont un taux d'encadrement très faible (ASPA et USAN). Il me semble important de rappeler à quoi peut servir de participer à des stages et à quoi peut servir de se former à l'extérieur de son propre club. Cela sera fait dans un prochain numéro de SIMM.

Vous l'aurez compris, le bilan n'est pas engageant. Il nous faut réagir au sein de nos clubs pour les faire vivre au risque d'en voir disparaître dans les années à venir.





### 3 - Rapport d'activités

Les problèmes de changement d'équipe de direction ont été long à se résoudre. Le choix d'un nouvel établissement bancaire puis les vacances d'été et enfin les demandes de La Poste, "modifiées chaque jour", n'ont permis le transfert des comptes qu'en novembre.

Néanmoins, et pour respecter les décisions prises en 2000 par le Comité Directeur, un premier numéro du trimestriel du CDS est paru à la fin de l'année. Je souhaite que celui-ci devienne, pour les spéléologues du département, un outils à travers duquel ils pourront communiquer, mais aussi une source d'information sur la spéléologie locale, nationale et internationale.

Un exercice secours a été organisé au mois de décembre. Il est regrettable de voir le peu d'intérêt des spéléos pour cet exercice. La présence de seulement 2 clubs et la quasi-absence des membres du plus gros club du CDS ne sont pas encourageants. Il est de notre devoir à tous de bien saisir et rappeler l'utilité des exercices de secours auprès de tous les spéléos.

Le matériel de bureau, l'exposition et le matériel de réception, entreposés jusque là chez le président SCAPOLI, ont été transférés sur Nancy en octobre et, pour une grande partie, déposés dans les locaux de l'USAN.

Il a été décidé une mise en sécurité des grottes de Pierre-la-Treiche par brochage des passages délicats. En effet, ces grottes servent à de nombreux groupes en stages de découverte et il devient impératif de les équiper correctement. Le matériel a été acheté et posé le 21 janvier.



## 2 - Rapport financier

Bilan financier 2000 (au 31 décembre 2000) :

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
en francs F en euros €		en francs F en euros €	
Produit à recevoir.....	1 060,00..... 161,60	Report des exercices.....	23 807,14 ..... 3 629,38
Livret d'épargne .....	21 234,92..... 3 237,24	Résultat de l'exercice 2000 ....	-572,76 ..... - 87,32
Compte courant .....	11 039,46.... 1 682,95	Provision totale .....	10 100,00 .... 1 539,74
<b>TOTAL ACTIF.....</b>	<b>33 334,38.... 5 081,79</b>	<b>TOTAL PASSIF.....</b>	<b>33 334,38 .... 5 081,80</b>
<i>Écart de conversion franc/euro : 0,01 €</i>			

Compte de résultat de l'exercice 2000 (du 30/4/2000 au 31/12/2000) :

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
en francs F en euros €		en francs F en euros €	
Fournitures de bureau ..	1 016,37 ..... 154,94	Quote-part LISPEL .....	4 017,60 ..... 612,48
Frais administratifs .....	369,00..... 56,25	Intérêts livret.....	441,99 ..... 67,38
Frais postaux .....	700,00..... 106,71	Subvention CG-54 .....	3 500,00 ..... 533,57
Provision pour achat ....	5 500,00..... 838,47	Subvention FNDS .....	1 000,00 ..... 152,45
Achat de matériel.....	1 947,98..... 296,97	Vente matériel.....	1,00 ..... 0,15
<b>TOTAL CHARGES..</b>	<b>9 533,35.... 1 453,34</b>	<b>TOTAL PRODUITS .....</b>	<b>8 960,59 .... 1 366,03</b>
Résultat de l'exercice ....		-572,76..... - 87,32	
<b>TOTAL.....</b>		<b>8 960,59 .... 1 366,02</b>	
<i>Écart de conversion franc/euro : 0,01 €</i>			

Budget 2000 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2001:

<b>PRODUITS</b>	<b>2000</b>				<b>2001</b>	
	<b>Ouvert</b>		<b>Réalisé</b>		<b>Ouvert</b>	
<b>POSTE</b>	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €
Quote-part LISPEL	4 500,00	686,02	4 017,60	612,48	4 000,00	609,80
Subvention CG-54	3 500,00	533,57	3 500,00	533,57	3 500,00	533,57
Subvention FNDS	1 000,00	152,45	1 000,00	152,45	1 000,00	152,45
Intérêts du livret	550,00	83,85	441,99	67,38	700,00	106,71
Vente de matériel	-	-	1,00	0,15	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 550,00</b>	<b>1 455,89</b>	<b>8 960,59</b>	<b>1 366,03</b>	<b>9 200,00</b>	<b>1 402,53</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2000</b>				<b>2001</b>	
	<b>Ouvert</b>		<b>Réalisé</b>		<b>Ouvert</b>	
<b>POSTE</b>	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €
Fourniture de bureau	500,00	76,22	1 016,37	154,94	500,00	76,22
Provision pour achat	5 500,00	838,47	5 500,00	838,47	1 500,00	228,67
Frais postaux	1 550,00	236,30	700,00	106,71	3 000,00	457,35
Formation	1 000,00	152,45	0,00	0,00	1 000,00	152,45
Aide aux manifestations	1 000,00	152,45	0,00	0,00	1 000,00	152,45
Frais administratifs	-	-	369,00	56,25	200,00	30,49
Achat de matériel	-	-	1 947,98	296,97	2 000,00	304,90
<b>TOTAL</b>	<b>9 550,00</b>	<b>1 455,89</b>	<b>9 533,35</b>	<b>1 453,34</b>	<b>9 200,00</b>	<b>1 402,53</b>



## 4 - Inventaire des matériels

### **a) Matériel de bureau (local USAN)**

- Machine à écrire PRAXIS 35 électronique
- Photocopieuse CANON PC10
- Duplicateur GESTETNER 460
- Graveur de stencils TOSHAFAX
- Machine à relier RELISPIRE
- Cisaille de bureau
- Bibliothèque (2 unités)
- Logiciel de comptabilité

### **b) Exposition (local USAN)**

- Grille expo caddie 3 travées (20 unités)
- Grille expo caddie 1 travée (2 unités)
- Sous-verres différents formats
- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre (10 unités)

### **c) Matériel de réception (local USAN)**

- Assiette : 40
- Couvert : 42
- Verre : 35
- Tasse à café : 40
- Coupe à desserts : 50
- Cruche : 4
- Salière : 4
- Saladier : 9

### **d) Équipement initiation (chez D. RODANGE)**

- Sept équipements de base complets

### **e) Matériel spéléo divers (local USBL)**

- Poignée PETZL : 1
- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4
- Mousqueton acier : 11
- Maillon ½ rond alliage : 1

### **f) Matériel de désobstruction (local ASDUN)**

- Groupe électrogène RHINO 2 kVA
- Marteau électro-pneumatique MAKITA
- Burin pic
- Burin bêche
- Burin plat
- Rallonge électrique 2 × 2,5 mm<sup>2</sup> en 50 mètres (3 unités)
- Marteau électro-pneumatique sur accus BOSCH
- Accu : 3
- Jeu de mèches

### **g) Matériel de pompage (local USBL)**

- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m<sup>3</sup>/h
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres (3 unités)
- Raccord 65/40 (3 unités)
- Bouchon de 40

### **h) Matériel de secours (local ASDUN & USBL)**

- Brancard type T.S.A. (2 unités)
- Équipement palan (10 unités)



## 5 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents :

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2000	Président
L54-023-000 ASDUN	<b>Association Spéléo du District Urbain Néodomien</b>	12	<b>BOYETTE François</b> 40, rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<b>Association Spéléo et Plein Air</b>	26	<b>CUNY Bertrand</b> 4, rue du Fort Joly 54390 FROUARD 03 83 49 00 19
L54-003-000 ASSCa	<b>Association Spéléologique de Sauvegarde des Cavernes</b>	6	<b>GAPP Marc</b> 16, Grand'rue 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<b>Cercle Lorrain de Recherche Spéléologique</b>	14	<b>BASTIEN Claude</b> 27, rue Charles Courtois 54210 ST NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<b>Groupe Spéléo du Club Alpin Français</b>	5	<b>CHAMPAGNE Bernard</b> 155, rue Claude Monet 54710 LUDRES 03 83 25 93 75
L54-011-000 GSL	<b>Groupe Spéléo de Lillebonne</b>	10	<b>ROCHE Michel</b> Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<b>Spéléo-Club de Lunéville</b>	14	<b>CABANSKY Romain</b> 151, rue des Jardins 57600 FORBACH 03 87 84 21 69
L54-021-000 USAN	<b>Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne</b>	77	<b>PREVOT Daniel</b> 2, rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
L54-022-000 USBL	<b>Union Spéléologique du Bassin de Longwy</b>	10	<b>FIZAINÉ Jean-Paul</b> 3, rue du Château d'eau 54135 MEXY 03 82 24 19 06
		<b>174</b>	

Représentation au sein du CDS :

Année 2000	Effectif	Représentation	Électeurs	Représentation	Écart
ASDUN	12	6,9 %	2	9,1 %	+2,2 %
<b>ASPA</b>	<b>26</b>	<b>14,9 %</b>	<b>3</b>	<b>13,6 %</b>	<b>- 1,3 %</b>
ASSCa	6	3,4 %	1	4,5 %	+1,1 %
CLRS	14	8,0 %	2	9,1 %	+1,1 %
GSCAF	5	2,9 %	1	4,5 %	+1,6 %
<b>GSL</b>	<b>10</b>	<b>5,7 %</b>	<b>1</b>	<b>4,5 %</b>	<b>- 1,2 %</b>
SCL	14	8,0 %	2	9,1 %	+1,1 %
<b>USAN</b>	<b>77</b>	<b>44,0 %</b>	<b>8</b>	<b>36,4 %</b>	<b>- 7,6 %</b>
<b>USBL</b>	<b>10</b>	<b>5,7 %</b>	<b>1</b>	<b>4,5 %</b>	<b>- 1,2 %</b>
IND-54	1	0,6 %	1	4,5 %	+3,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>100,1 %</b>	<b>22</b>	<b>99,8 %</b>	<b>- 0,3 %</b>





# 6 - Statuts

## **TITRE I : BUT ET COMPOSITION**

### **ARTICLE 1**

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie 54 est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le C.D.S. 54 a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le C.D.S. concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social 1 rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.D.S., sur simple décision du comité directeur.

### **ARTICLE 2**

Le C.D.S 54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département et affiliée à la F.F.S. au titre de " membre individuel ".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé, dans le département.

### **ARTICLE 3**

L'affiliation au C.D.S. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

### **ARTICLE 4**

La qualité de membre du C.D.S. 54 se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

### **ARTICLE 5**

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.D.S, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du C.D.S. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

### **ARTICLE 6**

Les moyens d'action du C.D.S. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales.).
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

## **TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **ARTICLE 7**

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant:

- de 1 à 10 = 1 représentant
- de 11 à 20 = 2 représentants
- de 21 à 30 = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'A.G. départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'A.G., avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

### **ARTICLE 8**

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.D.S.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du C.D.S, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du C.D.S. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R. ses représentants à l'A. G. régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

### **ARTICLE 9**

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

## **TITRE III : ADMINISTRATION**

### **SECTION I - Le Comité Directeur**

#### **ARTICLE 10**

Le C.D.S. est administré par un Comité Directeur de douze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité Directeur suit l'exécution du budget.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié un jeune de moins de vingt six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le C.D.S., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

## ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

## ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du C.D.S.. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

## SECTION II - Le Président et le Bureau

### ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du C.D.S.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

### ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président Adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

### ARTICLE 15

Le Président du C.D.S. préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.D.S. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.

### ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## SECTION III - Autres organes du C.D.S.

### ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

## **TITRE IV : DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES**

### ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.D.S. comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

#### **ARTICLE 19**

La comptabilité du C.D.S. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

#### **ARTICLE 20**

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

#### **ARTICLE 21**

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.D.S. que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

#### **ARTICLE 22**

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.D.S.

#### **ARTICLE 23**

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.D.S. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

### ***TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR***

#### **ARTICLE 24**

Le Président du C.D.S. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.D.S.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

#### **ARTICLE 25**

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

#### **ARTICLE 26**

Les présents statuts ont été adoptés le 3 mai 1997 par l'assemblée générale du C.D.S 54, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

# 7 - Règlement intérieur

## **TITRE I - COMPOSITION**

### **ARTICLE 1**

Tout membre du C.D.S. 54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

### **ARTICLE 2**

Le C.D.S. 54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

## **TITRE II - ADMINISTRATION**

### **SECTION I - L'Assemblée Générale**

#### **ARTICLE 3**

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du C.D.S. 54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

#### **ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'A.G. doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

#### **ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale**

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

#### **ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes**

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

### **SECTION II - Le Comité Directeur**

#### **ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur**

Le Comité Directeur est composé de douze membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- un jeune de moins de vingt-six ans,
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées du C.D.S. à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du C.D.S. au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 12 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires ( médecin, éducateur sportif et

féminine). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

### **ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur**

Le Comité Directeur administre le C.D.S., selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président Adjoint.

### **ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur**

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif impérieux à deux séances consécutives peut être radié de son poste.

### **ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires**

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

### **ARTICLE 11**

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

## **SECTION III - Le Bureau**

### **ARTICLE 12 - Composition du Bureau**

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Président Adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

## **TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS**

### **ARTICLE 13**

Il existe au sein du C.D.S. une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe et Moselle.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

### **ARTICLE 14**

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le C.D.S.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le même barème que celui des représentants des groupements sportifs (article 7 des statuts).

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

### **ARTICLE 15**

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du C.D.S.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

## 8 - Les adresses utiles



**Siège social :** 130, rue Saint Maur / 75011 PARIS / ☎ : 01.43.57.56.54 / 📠 : 01.49.23.00.95 /  
mél : ffs.paris@wanadoo.fr / site Internet : <http://www.ffspeleo.fr>  
**Pôle technique :** 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /  
mél : ffs.lyon@wanadoo.fr  
mél Gestion des adhérents : ffs.adherent@wanadoo.fr  
mél Comptabilité : ffs.compta@wanadoo.fr  
mél Secrétariat : ffs.secret@wanadoo.fr

Président : Joël POSSICH / 6, rue Joseph Deschamps / 69200 VENISSIEUX /  
☎/📠 : 04.78.75.30.87 / 📞 : 06.80.32.23.06 / mél : joelpossich@wanadoo.fr

Président adjoint : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-  
MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Vice-Président : Claude MOURET / 161, Tour 4 / Résidence Le Parvis du Breuil /  
rue Adolphe Pajeaud / 92160 ANTONY / ☎/📠 : 01.40.96.10.42 /  
☎ : 03.80.85.78.21 / mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Secrétaire général : Bernard LIPS / 4, avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE /  
☎ : 04.78.93.32.18 / 📠 : 07.78.89.78.02 / ☎ : 04.72.43.79.51 /  
mél : lips@cethyl.insa-lyon.fr

Secrétaire adjoint : François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160 MARSANNAY-LA-COTE /  
☎ : 03.80.52.83.97 / ☎ : 03.80.52.23.23 /  
mél : françois.jovignot@libertysurf.fr

Trésorier : Éric LEFEBVRE / 3, rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /  
☎ : 01.69.46.13.66 / mél : eric.lefebvre@ambassade.tm.fr

Trésorier adjoint : Michel BAILLE / 44, rue de Chanteloup / 91180 St GERMAIN-LÈS-  
ARPAJON / ☎ : 01.64.90.44.95 / mél : baille.bsa@wanadoo.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / FFS / 130, rue Saint Maur / 75011 PARIS /  
☎ : 01.43.57.56.54 / 📠 : 01.49.23.00.95 / 📞 : 06.80.23.67.37 /  
mél : ffs.dtn@wanadoo.fr

### COMMISSIONS F.F.S.

**Assurance :** Michel DECOBERT / La Petite Garrigue / 47340 SAUVAGNAS /  
☎/📠 : 05.53.95.73.89 / mél : decobert@club-internet.fr

**Audiovisuel :** Daniel CHAILLOUX / 17, rue G.d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-  
MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

**Canyonisme** : Thierry SAUNIER / 46, allée G. de Maupassant / 13500 MARTIGUES /  
☎ : 04.42.42.06.28 / 📠 : 06.07.25.19.94 / 📞 : 06.07.25.19.94 /  
mél : ty.saunier@wanadoo.fr

**Documentation** : René DAVID / Grande Rue / 38620 SAINT GEOIRE-EN-VALDAINE /  
☎ : 04.76.07.50.19 / 📠 : 04.76.07.18.03

**Enseignement (EFS)** : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 /  
📠 : 04.78.42.15.98 / mél : ffs.lyon@wanadoo.fr /  
site Internet : www.insa-lyon.fr/Labos/CASM/EFS

Président : Rémy LIMAGNE / 54, route de Pont de la Chaux / 39300  
CHÂTELNEUF / ☎ : 03.84.51.62.08 / 📠 : 03.84.51.63.88 /  
mél : limagne@club-internet.fr

**Environnement** : Hervé BOSCH / Cadéas / 12720 VEYREAU / ☎ : 05.65.61.17.99 /  
mél : Hervebosch@aol.fr

**Financière** : Jacques ORSOLA / 37, rue du Bon Pasteur / 69001 LYON / ☎ : 04.78.27.35.18 /  
mél : la-rouille@ifrance.com

**Jeunes** : Renaud GUERIN / "Forlane" Gouvernan Sud / 07000 St PRIEST /  
☎ : 04.75.64.63.62 / 📠 : 06.08.84.59.16 / mél : renguerin@aol.com

**Médicale (COMED)** : Thierry COSTE / chemin des Rondes / 03200 LE VERNET /  
☎ : 04.70.31.55.64 / 📞 : 04.70.30.80.99 / mél : tcoste@cs3i.fr

**Plongée** : Joëlle LOCATELLI / 4, rue Claude Bernard / 01100 BELLIGNAT /  
☎ : 04.74.73.42.43 / 📠 : 06.80.14.92.55 / 📞 : 04.74.73.24.85 /  
mél : Joelle.locatelli@wanadoo.fr

**Professionnelle** : Pierre RIAS / La Batteuse / 26420 St MARTIN-EN-VERCORS /  
☎ : 04.75.45.51.69 / 📠 : 04.75.45.53.39 /  
mél : RIAS.LABATTEUSE@wanadoo.fr

**Publications** : Jean PIOTROWSKI / 36, rue des Dats / 51520 St MARTIN-SUR-LE-PRÉ /  
☎ : 03.26.21.12.56 / 📠 : 03.26.70.54.56 / 📞 : 03.26.67.90.59 /  
mél : piotr@aol.com

**Réd. Chef Spelunca** : Philippe DROUIN / Quartier Latin / 01150 VILLEBOIS /  
☎/📠 : 04.74.36.69.94

**Réd. Chef Karstologia** : Richard MAIRE / Maison des Suds / B.P. 200 / Domaine  
Universitaire de Bordeaux / 33405 TALENCE CEDEX /  
☎ : 05.56.84.68.34 / 📠 : 05.56.84.68.39 /  
mél : rmaire@dyset.u-bordeaux.fr

**Relat° et expédit° internationales** : Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-  
D'ARDÈCHE / ☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 /  
📞 : 04.70.30.80.99 / mél : marc-faverjon@ffspeleo.fr

**Scientifique** : Fabien HOBLEA / 1580, route de l'Épine / 73290 LA-MOTTE-SERVELEX /  
☎ : 04.79.25.64.47 / 📞 : 04.79.75.81.36 / mél : fabien.hoblea@univ.savoie.fr



**Secours (SSF) :** La Charniaz / 73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES / ☎ : 05.59.28.71.00 ou si absent : 08.36.61.61.36 code 27.25.18 puis n° de téléphone à rappeler  
**Président :** Christian DODELIN / La Charniaz / 73340 BELLECOMBRE-EN-BAUGES/  
☎/📠 : 04.79.63.83.30 / ☎ : 04.79.31.11.86 /  
mél : Christian.DODELIN@wanadoo.fr

**Spelunca-Librairie :** Gérard PROPOS / Le Devenson B / Allée des Pins/ 13009 MARSEILLE/  
☎ :04.91.41.01.42/ 📠 : 04.91.41.13.28 /  
mél : spelunca.librairie@wanadoo.fr

**Statuts & R.I. :** Jean-Pierre HOLVOET / 6, rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /  
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.788 /  
mél : Holvoet@ffspeleo.fr

## DÉLÉGUÉS NATIONAUX

**Conservatoire :** Damien DELANGHE / 124, rue du Tondu / 33000 BORDEAUX /  
☎ : 05.56.96.20.77 / 📠 : 05.56.98.26.62 / mél : eugee@wanadoo.fr

**Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) :**  
Alain GILBERT / 8, rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /  
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr

**Liaison FSCE (Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne)**  
Olivier VIDAL / 6, rue Jean Voillot / 69500 BRON / ☎ : 04.72.15.00.18 /  
📠 : 04.78.26.40.15 / mél : vidal.olivier@wanadoo.fr

**Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie)**  
Claude MOURET / 161, Tour 4 / Résidence Le Parvis du Breuil / rue Adolphe Pajeaud / 92160 ANTONY ☎/📠 : 01.40.96.10.42 / ☎ : 03.30.85.78.21 /  
mél : claude.mouret@wanadoo.fr

**Presse :** Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91380 LE-COUDRAY-MONTCEAUX /  
☎ : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

**Prix fédéraux :** Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91380 LE-COUDRAY-MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

**Produits fédéraux :** Gérard PROPOS / Le Devenson B / Allée des Pins/ 13009 MARSEILLE/  
☎:04.91.41.01.42 / 📠: 04.91.41.13.28

**Relations GTIF :** Laurent GALMICHE / 14, rue Henry Guy / 70800 / St LOUP-SUR-SEMOUSE / ☎ : 03.84.49.09.50 / mél : Lgalmiche@aol.com

**Relations SNPSC et suivi BE :** François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE / ☎ : 03.80.52.83.97 /  
mél : françois.jovignot@libertysurf.fr

**Suivi Accrobranche :** Thierry SAUNIER / 46, allée G. de Maupassant / 13500 MARTIGUES/  
☎ : 04.42.42.06.28 / 📠 : 06.07.25.19.94 / ☎ : 06.07.25.19.94 /  
mél : ty.saunier@wanadoo.fr

**Suivi du FAAL :** Fabrice ROZIER / 37, allée des Durbecs / 81400 St BENOIT-DE-CARMAX /  
☎ : 05.63.36.48.62 / ☎ : 05.63.54.10.09 / mél : Fabrice.rozier@wanadoo.fr



**Siège social :** Maison des Sports / 13, rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /  
mél : lispel@fr.st / site Internet : <http://www.lispel.fr.st>

**Pôle technique :** Maison Lorraine de la Spéléologie / 17, rue H. Chevalier / 55000 LISLE-EN-RIGAUT

**Président :** Jean-Luc METZGER / 66, rue du Vieil Aître / 54000 NANCY /  
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

**Vice-Président :** Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /  
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 /  
mél : daniel.prevot@plg.univ-nancy2.fr

**Trésorier :** Jean-Pierre DEPAQUIS / 23, rue des Semonts / 51200 ÉPERNAY /  
☎ : 03.26.52.29.55 / ☎ : 03.26.59.50.50 / mél : jean.pierre.depaquis@wanadoo.fr

**Trésorier adjoint :** Sylvie GOBERT / 17, rue du Luxembourg / Résidence Neptune / 54500  
VANDOEUVRE-LÈS-NANCY / ☎/📠 : 03.83.53.37.22 /  
mél : sylvie.gobert@mageos.com

**Secrétaire :** Jean-Pierre BEAUDOIN / 52, Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE /  
☎ : 03.29.84.24.50

**Secrétaire adjoint :** Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU /  
☎ : 03.83.27.79.77 / ☎ : 03.83.28.70.28

## COMMISSIONS LISPEL

**Archéologie :** Alain WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /  
☎ : 03.83.18.41.41 / mél : alain.weber@equipement.gouv.fr

**Assurance CNI :** Régis CUNIN / 22, rue du Chemin Blanc / 54000 NANCY /  
☎ : 03.83.98.39.60 / mél : Regiscunin@aol.com

**Bibliothèque :** Jean-Luc METZGER / 66, rue du Vieil Aître / 54000 NANCY /  
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

**Canyonisme :** Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /  
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

**Enseignement :** Jean-Pierre DEPAQUIS / 23, rue des Semonts / 51200 ÉPERNAY /  
☎ : 03.26.52.29.55 / ☎ : 03.26.59.50.50 /  
mél : jean.pierre.depaquis@wanadoo.fr

**Environnement :** Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /  
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 /  
mél : daniel.prevot@plg.univ-nancy2.fr

**Informatique :** Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /  
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

**Jeunes :** Étienne WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00

**Photographie :** Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU /  
☎ : 03.83.27.79.77 / 📠 : 03.83.28.70.28

**Plongée :** Jean-Marc LEBEL / 113, avenue du Général Leclerc / 54000 NANCY /  
☎ : 03.83.51.03.14 / mél : jeanmarc.lebel@free.fr

**Refuge :** Yvon FREMINET / 3, rue du Chêne / 55110 DANNEVOUX / ☎ : 03.29.85.83.86 /  
☎ : 03.29.79.65.22

**Scientifique :** Stéphane JAILLET / 3, Voie des Mares / 55000 VILLE-SUR-SAULX /  
☎ : 03.29.71.33.49 / mél : stephane-corinne.jaillet@wanadoo.fr

**Secours :** poste vacant



**Siège social :** Chez Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /  
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / mél : cds54@fr.st

Président : Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /  
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.83.66.36.83 (Itinérís) / ☎ : 03.29.91.19.70 /  
mél : christophe.prevot@mageos.com

Vice-président 54-nord : Joël LEFEBVRE / 150, rue Mac-Mahon / 54000 NANCY /  
☎ : 03.83.30.77.55

Vice-Président 54-sud : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /  
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 /  
mél : daniel.prevot@plg.univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 3, rue du Patis / 54112 GIBEAUMEIX / ☎ : 03.83.25.41.62 /  
📞 : 06.68.17.37.23 (Itinérís)

Secrétaire : Sylvie GOBERT / 17, rue du Luxembourg / Résidence Neptune / 54500  
VANDOEUVRE-LÈS-NANCY / ☎/📠 : 03.83.53.37.22 /  
mél : sylvie.gobert@mageos.com

CTD-SSF : François BOYETTE / 40, rue du Général Thiry / 54230 NEUVES-MAISONS /  
☎ : 03.83.26.43.36 / 📠 : 03.83.47.38.73 / 📞 : 06.07.19.37.59 / ☎ : 03.83.47.12.62

CTA-SSF : Jean-Paul FIZAINE / 3, rue du Château d'Eau / 54135 MEXY / ☎ : 03.82.24.19.06 /  
☎ : 03.87.75.40.28

CTA-SSF : François ROCHE / 72bis, rue Jean Jaurès / 54230 NEUVES-MAISONS /  
☎ : 03.83.26.49.72 / ☎ : 03.83.47.12.05